



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1081

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Monsieur le président, après deux de mes collègues qui ont posé, au nom du groupe socialiste, des questions sur des sujets aussi importants que la parité hommes-femmes et les 35 heures, je m'adresserai, quant à moi, à M. le ministre de l'éducation nationale. («Ah !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Monsieur le ministre, vous avez réuni tous les partenaires de l'école autour de la charte pour l'école du xxi^e siècle.

M. Laurent Dominati. Encore du bidon !

M. Yves Durand. Et parents et enseignants se sont engagés à faire de l'école élémentaire la véritable école de la réussite. Certes, cela demande des évolutions dans les programmes et les rythmes scolaires ou dans les rythmes de la vie de l'enfant. Mais cela implique également des moyens. Quelles sont les échéances d'application de cette charte ? Quels moyens comptez-vous mobiliser ? Quel partenariat pensez-vous établir avec les communes, dans le cadre, et ce point est pour nous essentiel, de la nécessaire égalité républicaine sur l'ensemble du territoire national ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, j'ai répondu à M. Bourg-Broc sur l'esprit de la charte du xxi^e siècle. Votre question va me permettre de clarifier encore les choses.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

M. Lucien Degauchy. Mauvaise !

M. Yves Nicolin. Tout va mal !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Grâce aux initiatives prises par certaines communes, des adaptations de rythmes scolaires se font ici ou là et des expériences intéressantes sont menées. Mais cela provoque des disparités à l'intérieur du monde scolaire et engendre une inégalité sur le territoire national. Le Gouvernement souhaite donc définir un cadre qui s'étende progressivement à tous et de nature à compenser les inégalités. Il a d'ores et déjà affecté 50 000 aides éducateurs dans les écoles et continuera à donner des moyens pour réduire les inégalités entre les villes riches et les villes pauvres. La doctrine du Gouvernement est claire: il s'agit de donner plus à ceux qui ont moins. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1081

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 janvier 1999, page 458

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 1999